

<https://www.lemonde.fr/societe/article/2022/10/05/les-debuts-sans-enthousiasme-du-cons...>

 Eléa Pommiers

 8 min read

# Les débuts « sans enthousiasme » du Conseil national de la refondation sur l'éducation

- [Société](#)
- [Éducation](#)

Les concertations locales peuvent s'ouvrir depuis lundi dans les écoles. Mais des zones d'ombre demeurent et les acteurs de la communauté éducative abordent la question avec circonspection.

Article réservé aux abonnés

Après les annonces, l'heure est à la mise en œuvre. Le gouvernement a lancé, lundi 3 octobre, la déclinaison thématique et territoriale du Conseil national de la refondation (CNR) sur l'école. Point de grande consultation nationale en la matière, mais autant de « concertations locales » que d'écoles, dans la droite ligne de la « *nouvelle méthode* » que vante Emmanuel Macron depuis sa réélection. Tous les établissements scolaires qui le souhaitent sont invités à « *organiser des temps d'échanges ouverts sur la vie et le fonctionnement de leur école, collège ou lycée* » à partir de ce début octobre.

Pour le ministre de l'éducation nationale, Pap Ndiaye, qui devait assister à une première concertation dans une école d'Eure-et-Loir mercredi 5 octobre, l'objectif est de « *donner plus de liberté d'innovation aux équipes* » et de « *créer, dans chaque territoire, une dynamique autour de l'école associant les parties prenantes* ».

Les discussions, organisées sous la responsabilité du directeur d'école ou du chef d'établissement, sont ouvertes aux personnels des écoles mais aussi aux familles, aux

élèves, ou encore aux élus locaux, associations et acteurs économiques de chaque territoire. « Souplesse » est le maître mot du ministère au sujet de ces concertations facultatives, pour lesquelles aucun cadre national strict ni aucun calendrier n'ont été fixés, laissant aux établissements le choix de leur organisation.

Lire aussi la critique : Article réservé à nos abonnés [« Une école qui peut mieux faire » : pour une autonomie prudente des établissements scolaires](#)

Du côté de la communauté éducative, la circonspection est cependant de mise face à cet « *objet mal défini* », selon les mots du SNES-FSU, le premier syndicat du second degré. Dans les établissements, on s'interroge sur les contraintes logistiques. « *L'organisation de ces concertations nécessite du temps et des moyens, alors que nous avons déjà beaucoup de choses à gérer en raison notamment des manques de ressources humaines, qu'il s'agisse d'infirmières scolaires, de psychologues de l'éducation nationale ou d'enseignants* », souligne Radouane M'Hamdi, proviseur dans l'académie de Créteil.

## Objectifs confus

Les contours et les objectifs, qui restent confus pour la communauté éducative, alimentent aussi les réticences. « *Les chefs d'établissement, déjà échaudés par les initiatives précédentes de même nature et qui n'ont pas débouché sur grand-chose, ne vont pas s'engager avec beaucoup d'enthousiasme* », anticipe Bruno Bobkiewicz, proviseur de lycée et secrétaire général du SNPDEN-UNSA, qui syndique la moitié des chefs d'établissement.

En 2004 déjà, la commission Thélot avait fait la synthèse de 26 000 réunions publiques qui avaient rassemblé, dans les établissements, plus de 1 million de participants.

En 2020, le Grenelle de l'éducation avait aussi réuni pendant plusieurs mois au niveau national toutes les parties prenantes aujourd'hui invitées à participer aux débats territoriaux.

Lire aussi : Article réservé à nos abonnés [Après le discours d'Emmanuel Macron sur l'éducation, une feuille de route et de nombreuses questions](#)

Il ne s'agit pas d'un « *grand débat sur l'avenir de l'école* », insiste-t-on Rue de Grenelle, mais d'une « *concertation locale* », centrée sur « *les besoins et la réussite des élèves* »

de chaque établissement. Les documents du ministère précisent néanmoins qu'une « *synthèse* » sera réalisée et alimentera « *les réflexions sur les évolutions du système éducatif* ».

Les écoles, collèges et lycées qui le souhaiteront pourront surtout définir un « projet » susceptible d'obtenir des financements du nouveau fonds d'innovation pédagogique, doté de 150 millions d'euros pour 2023. « *A partir du printemps, une première vague de projets sera financée pour une mise en place à l'automne 2023* », a précisé Pap Ndiaye.

Les zones d'ombre sur ce financement, qui sera géré au niveau des académies, sont nombreuses. Le périmètre des établissements concernés n'est pas encore fixé, le ministère ne sachant pas si le privé pourra bénéficier des fonds. Une question demeure aussi : le fonds d'innovation pédagogique serait-il suffisant pour financer des projets dans tous les établissements ? Elle est d'autant plus importante que les inquiétudes et les critiques sont nombreuses quant aux ruptures d'égalité que pourrait induire le renforcement de l'autonomie voulu par le président de la République.

Lire aussi le reportage : Article réservé à nos abonnés [A Marseille, Emmanuel Macron entame sa « révolution culturelle » dans les écoles](#)

A ce titre, le modèle de Marseille, laboratoire de l'« école du futur » d'Emmanuel Macron, où les écoles volontaires ont reçu plusieurs dizaines de milliers d'euros, n'est pas généralisable à tous au regard de l'enveloppe dédiée. « *On va mettre les écoles en concurrence, nous avons tous besoin de financements et de moyens humains supplémentaires*, craint Guislaine David, secrétaire générale du Snuipp-FSU. *Rien ne nous garantit par ailleurs que ceux qui obtiendront des financements sont ceux qui sont le plus en difficulté.* »

## Question explosive

Le flou reste entier concernant les critères qui détermineront l'octroi de financements. Le ministère fixe trois priorités aux futurs projets (l'élévation du niveau de tous les élèves, la réduction des inégalités et le bien-être) et évoque des « *commissions d'examen* » dans chaque rectorat, dont on ne connaît ni la composition ni les exigences. Ces commissions « *décident du soutien financier accordé ou proposent un accompagnement renforcé afin*

*de permettre au projet de disposer ultérieurement du soutien nécessaire », précise la Rue de Grenelle.*

Nulle part n'est, en outre, abordée la question, aussi cruciale qu'explosive pour l'adhésion à la démarche, du volet de l'expérimentation marseillaise qui suscite le plus d'opposition chez les enseignants : le recrutement des professeurs sur des postes « *à exigences particulières* » dans les écoles dont le projet a été financé. Les recrutements sur ces postes ne sont pas réalisés dans le cadre du système classique des affectations mais passent par des commissions auxquelles participent les directeurs d'école pour « *s'assurer que le candidat adhère au projet* ».

Pour « *accompagner* » les établissements – et les convaincre de participer –, des « *référénts académiques* » ont été nommés. Réunis lundi au ministère pour une formation, ils admettent ne pas s'attendre à une « *déferlante* » les premiers mois, voire la première année. A Marseille, 10 % des écoles se sont portées volontaires, souvent parce qu'elles avaient déjà des projets pour lesquels elles cherchaient des financements.

Pap Ndiaye, qui souhaite insuffler une « *nouvelle culture* », mise sur un « *effet d'entraînement* » entre les établissements lorsque les premiers projets verront le jour. A moins que le débat sur le bien-fondé d'une réponse locale aux enjeux de l'éducation nationale ne reste entier.

Eléa Pommiers

[Contribuer](#)

Generated with Reader Mode